

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 juin 2021	
Date de la convocation : 22 juin 2021	Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de votants : 13 Nombre de procuration : 2
L'an deux mille vingt et un, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de VIENNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MORIN Christophe, Maire.	Présents : M. MORIN Christophe, M. THEBAULT Jean-Pierre, Mme BONNEAU Marie-France, Mme BARBIER Martine, Mme BONNEAU Emilie, M. BONNET Hervé, M. BOURREAU Christian, M. CLOCHARD Jean-Luc, Mme GUIGNARD Marie-France, M. LAURENTIN David, M. POYAUX Jean-Michel, Mme TISSERAND Sonia
Secrétaire de séance : Mme BONNEAU Marie-France	Absent(s) excusé(s) : Mme DEHAY Marylène donne pouvoir à M. CLOCHARD Jean-Luc, M. RIVIERE Nicolas donne pouvoir à Mme BONNEAU Emilie

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Adoption du procès-verbal de séance du 28 mai 2021.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de séance, celui-ci n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions
- de la commande publique

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL AU 01/09/2021 (D28.2021)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget,

Vu les besoins du service restauration scolaire et compte tenu du départ à la retraite d'un adjoint technique,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 13,50 heures hebdomadaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création d'un emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet constituant un cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux de catégorie C et relevant de l'indice de rémunération du 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial de pour une durée hebdomadaire de 13,50 heures.

Cet emploi sera à pourvoir à compter du 1er septembre 2021.

Une déclaration de création d'emploi sera transmise au Centre de Gestion des Deux-Sèvres pour accomplir les mesures de publicité.

PROGRAMMATION DU CONCERT « LE TRILLE DU ROSSIGNOL » - DEMANDE DE SUBVENTION (D29.2021)

Dans le cadre de l'accès pour tous à la culture, Monsieur le Maire propose l'organisation d'un concert de musique baroque intitulé « Le Trille du Rossignol » par l'association « Le Festin d'Alexandre » qui se déroulerait le dimanche 3 octobre 2021 à 16h30 dans l'église de Viennay.

Pour qu'un maximum de personnes puisse venir à cette manifestation, le montant du prix de l'entrée n'est pas fixé, ce sera une participation libre.

Le coût du concert demandé par l'association est de 950 euros plus les frais de déplacement fixés à 160 euros.

Monsieur le Maire précise que cette manifestation peut être éligible, notamment, à une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif d'aide à la diffusion artistique en milieu rural.

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'organiser ce concert dans les conditions mentionnées ci-dessus et autorisent Monsieur le Maire :

- à signer le contrat avec l'association « Le Festin d'Alexandre » ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier
- à solliciter toutes subventions possibles pour ce concert

UDAF – CONVENTION DE PARTENARIAT « POINT CONSEIL BUDGET » (D30.2021)

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le service « Point Conseil Budget » proposé par l'Union Départementale des Associations Familiales des Deux-Sèvres.

Le Point Conseil Budget (PCB) est un service gratuit labellisé par l'État, pour prévenir le surendettement et renforcer l'accompagnement des personnes pouvant rencontrer des difficultés financières.

Ce service propose un soutien confidentiel et personnalisé à toute personne, quel que soient son âge, sa situation professionnelle ou son niveau de ressources, dès que les premiers signes de difficulté financière apparaissent ou en prévention de celle-ci.

Ainsi, l'UDAF propose une convention de partenariat ayant pour objectif de fluidifier les échanges entre la mairie et le service PCB afin de renforcer la prévention des difficultés financières et d'améliorer l'orientation des personnes qui y sont confrontées.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

RESERVE INCENDIE « LES CHAMPS DE L'ETANG » (D31.2021)

Suite à l'élaboration du Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie (SCDECI) par le Service Départementale d'Incendie et Secours des Deux-Sèvres (SDIS), Monsieur le Maire expose le projet de la réserve incendie de 30 m³ prévue au lieudit « Les Champs de l'Étang ».

Monsieur le Maire précise que l'entreprise TERRENA, située à « Les Champs de l'Étang » assure elle-même, comme la réglementation des ICPE le prévoit, sa défense incendie avec une réserve de 120 m³ et que cette dernière doit être mise aux normes.

Après plusieurs échanges avec l'entreprise TERRENA, une proposition est faite pour mutualiser la défense incendie et ainsi installer une réserve commune dans l'enceinte de l'entreprise.

Le coût pour l'installation complète de la réserve incendie serait d'environ 10 200 € HT.

Il est proposé que la commune prenne en charge 4 000 € HT.

Une convention sera passée avec l'entreprise TERRENA.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- accepte la proposition de mise en commun de la réserve à incendie « Les Champs de l'Étang » et la participation de 4 000 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

PROJET COMMISSION JEUNESSE (D32.2021)

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal le projet d'activité des jeunes de la Commission Jeunesse.

Les jeunes souhaitent organiser pour les 9/15 ans des après-midis « équi'ados » au Centre équestre « Le Cheval Rêvé » afin qu'ils puissent se retrouver. Trois dates sont proposées par groupes de 6 ou 7 jeunes : les 12, 13 et 17 Août de 14h à 17h. Le nombre de places est limité à 20 jeunes sur la totalité des 3 séances.

Le coût de cette activité est de 50 € la demi-journée, par enfant.

Afin que ce coût ne soit pas un frein à la participation de certains jeunes, il est proposé que la municipalité prenne en charge 25 €. Il restera ainsi 25 € par enfant à la charge de la famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- valide le projet d'activité des jeunes
- accepte de prendre en charge 25 € par enfant dans la limite de 20 jeunes
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que suite à une rencontre avec les services de l'État, la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine organise une réunion à destination des

Maires de L'EPCI le 1^{er} juillet pour évoquer ensemble les premières propositions faites concernant l'aménagement de la RN149.

Un nouveau commerçant de fruits et légumes est présent sur la commune (parking face à la boulangerie) les vendredis de 15h à 18h30.

Monsieur le Maire informe que les Ciments Calcia porte un projet de modernisation de la cimenterie d'Airvault, dénommé « Airvault 2025 ».

Ce projet fait l'objet d'une concertation préalable du public du 1^{er} juillet au 24 septembre 2021. Elle prévoit un dispositif complet d'information et de participation du public avec un ensemble de modalités : dossier de concertation, registres de contributions, réunions publiques, permanences d'information, ateliers thématiques, visites de la cimenterie. Différents lieux de concertation ont été désignés dont la commune de Viennay. A ce titre, le dossier de concertation est consultable en Mairie aux heures d'ouverture et un registre de contributions est également à disposition.

La Communauté de communes Parthenay-Gâtine souhaite créer un réseau de référents issus de chaque commune. Ils seront les interlocuteurs privilégiés pour leur commune sur les questions de communication, identifiés par les autres communes et le service communication de la CCPG.

M. Hervé BONNET est désigné « référent communication » pour la Commune de Viennay.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

Emargements des Membres du Conseil Municipal du 28 mai 2021	
M. MORIN Christophe, Maire	
M. THEBAULT Jean-Pierre, 1 ^{er} Adjoint	
Mme BONNEAU Marie-France, 2 ^{ème} Adjointe	
Mme GUIGNARD Marie-France	M. POYAUX Jean-Michel
Mme DEHAY Marylène Absente excusée	M. CLOCHARD Jean-Luc
M. BOURREAU Christian	Mme BARBIER Martine
M. LAURENTIN David	M. BONNET Hervé
Mme TISSERAND Sonia	M. RIVIERE Nicolas Absent excusé
Mme BONNEAU Emilie	Mme JASMIN Emmanuelle